

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 19 octobre 2020 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Mention est faite que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington siège en séance ordinaire ce 19 octobre 2020 à 19 h par l'intermédiaire d'une visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence le Maire et les conseillers municipaux, ainsi que le directeur général et de directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement en début d'assemblée.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n°2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n°3
M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Denis English, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Situation sanitaire – assemblée à huis clos
- 1.2 Dépôt des états comparatifs de l'exercice financier au 30 septembre
- 1.3 Axes prioritaires 2021-2022 pour la sécurité publique
- 1.4 Résolution d'appui relatif au projet de loi 49 – atteinte au pouvoir de zonage
- 1.5 Don – FADOQ de Sherrington
- 1.6 Aide financière – Sourire Sans Fin
- 1.7 Aide financière – Club des XI
- 1.8 Dépôt d'un projet au programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)
- 1.9 La rénovation de l'hôtel de ville (travaux de phase 1)

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis et des interventions du mois de septembre 2020
- 2.2. Offre de services professionnels – capacité de pompage des eaux usées
- 2.3. Autorisation de paiement – décompte progressif no1 (mise à niveau de la station)

3. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 3.1. Rapport des interventions du mois de septembre 2020
- 3.2. Fin du projet-pilote entre les municipalités de Saint-Édouard et Sherrington

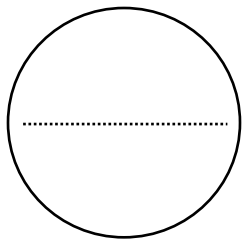
4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Approbation de la période de probation de M. Denis Dubé

5. VARIA

- 5.1. Informations du Maire et du Conseil municipal
- 5.2. Aide financière du gouvernement relatif au Covid
- 5.3. Halloween – concours photo et distribution de friandises
- 5.4. Collecte supplémentaire à l'écocentre – 31 octobre 2020

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



rés : 2020-10-211

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé en ajoutant le point suivant au varia :

- Projet d'aménagement de phase 1 de l'hôtel de ville.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

En raison de la situation sanitaire et du fait de la tenue de l'assemblée à huis clos, le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le vendredi 16 octobre et les demandes d'informations et de questions possibles pour les citoyens.

rés : 2020-10-212

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS – OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 21 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

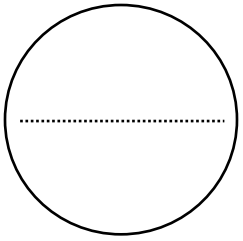
CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par un système de vidéoconférence.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE – SUIVI DES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA MUNICIPALITÉ FACE À LA PANDÉMIE (COVID-19)

Face à la crise sanitaire relative à la pandémie (COVID-19) le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris depuis le 13 mars 2020 une série de mesures afin de préserver la sécurité de ses citoyens, la sécurité de son personnel ainsi que d'assurer la continuité des services à la population.

Suite à l'annonce du gouvernement du Québec de placer la Montérégie au niveau d'alerte maximale, cela signifie qu'à partir du 16 octobre 2020 il est interdit :

- La location des salles au Centre communautaire, sauf pour des funérailles dans la limite de 25 personnes et avec l'obligation de compléter un registre pour les personnes présentes ;
- Toute activité de loisir et de sport, sauf pratique libre, en sachant que l'accès aux vestiaires des joueurs ne sera pas autorisé et pour le moment, il est maintenu d'ouvrir la patinoire pour la saison hivernale ;

L'hôtel de ville et la bibliothèque restent ouverts jusqu'à nouvel ordre, en considérant que pour cette dernière seul le prêt sans contact est permis.

rés : 2020-10-213

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES EN DATE DU 19 OCTOBRE 2020

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 19 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de septembre 2020 soient acceptés au montant de **457 840,39 \$**.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-10-214

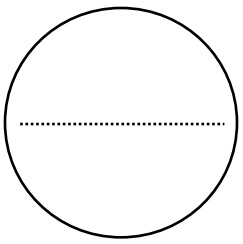
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit approuvé, tel que présenté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



rés : 2020-10-215

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal qui dispose que le Secrétaire-Trésorier doit déposer deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le Secrétaire-Trésorier, ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

De déposer les états comparatifs des revenus et dépenses tels que mentionnés à l'article 176.4 du Code municipal.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-10-216

AXES PRIORITAIRES 2021-2022 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de la Montérégie a pour mandat d'identifier les priorités du plan d'action de la Sûreté du Québec et d'en faire son évaluation ;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de la Montérégie sollicite les différentes municipalités de son territoire pour qu'elles indiquent ce qu'elles estiment être leurs priorités ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

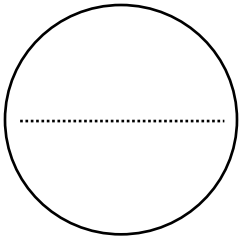
- La priorité numéro 1 soit de réguler efficacement la vitesse dans le village ;
- La priorité numéro 2 soit de maintenir et d'accroître la présence des représentants de la Sûreté du Québec.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-10-217

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;



CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

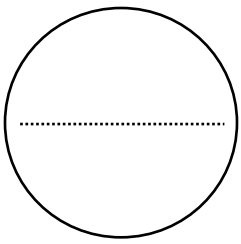
CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

- Le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;
- Le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;
- Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;
- Copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;
- Copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.



rés : 2020-10-218

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – OFFRE DE SERVICE DE PHASE 1

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Construction E. Tremblay Inc.*, en date du 18 octobre 2020 concernant le projet d'aménagement des locaux de l'hôtel de ville ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'accepter l'offre de service de *Construction E. Tremblay Inc.* pour un montant forfaitaire de 10 475 \$ + taxes pour le réaménagement des locaux tel qu'indiqué dans l'offre de service, incluant les matériaux et la main-d'œuvre pour les travaux.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-10-219

DON À LA FADOQ DE SHERRINGTON

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de soutenir la *FADOQ de Sherrington* dans l'accomplissement de ses activités ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

De faire un don d'un montant de 2 000 \$ à la *FADOQ de Sherrington* afin de soutenir leurs projets et activités à venir.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-10-220

AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME SOURIRE SANS FIN

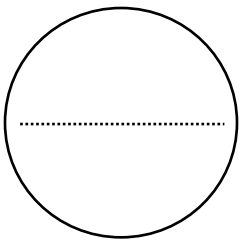
CONSIDÉRANT la sollicitation de l'organisme *Sourire sans fin* pour une aide financière dans le cadre de son opération de parrainage annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme agit auprès des personnes en situation difficile et en grande vulnérabilité sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à l'organisme *Sourire sans fin* pour ses activités.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



rés : 2020-10-221

AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI

CONSIDÉRANT la sollicitation de *La Société d'histoires des XI* pour une aide financière dans le cadre de sa campagne de financement annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme agit pour la promotion de l'histoire et du patrimoine au sein de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à l'organisme *La Société d'histoires des XI* pour ses activités.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-10-222

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT le programme nouveaux horizons pour les aînés du gouvernement du Canada permet de venir en aide financière auprès des municipalités pour des projets communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif, notamment, de promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations, appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ou encore de fournir une aide à l'immobilisation pour des projets destinés aux aînés ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au programme nouveaux horizons pour les aînés pour un projet d'immobilisation visant à favoriser un lieu de vie de type intergénérationnel au Centre Multi-Récréatif André-Giroux.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur [P] ; Absent [A] Vote pour [O] ; Vote contre [N]	

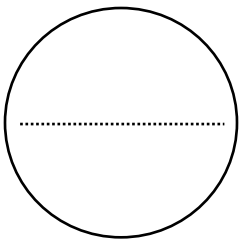
RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

Durant le mois de septembre 2020, l'Inspecteur de la municipalité a délivré un total de 9 nouveaux permis, soit :

1	Clôture et haie
5	Rénovation-modification
3	Captage d'eau

INFORMATION SUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX EN COURS :

- Faucheuse forestière
- Préparation des équipements hivernaux
- Travaux au bassin et à la station Fortin
- Coupe d'arbres, enlever fleurs
- Ménage et transfert du garage à l'entrepôt
- « Serpuariens »



rés : 2020-10-223

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE – CAPACITÉ DE CONDUITE DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES ET DU CANAL PARSHALL

CONSIDÉRANT l’offre de service de *M. François Poulin, ingénieur*, en date du 25 septembre 2020 concernant une étude visant la capacité de la conduite de refoulement du poste de pompage des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a pour but d’améliorer la connaissance de la municipalité concernant la gestion des eaux usées et leur pompage ainsi que de prévenir un risque de refoulement ;

IL EST PROPOSÉ D’ADOPTER :

D’accepter l’offre de service de *M. François Poulin* pour un montant forfaitaire de 900 \$ + taxes pour le calcul de capacité, la recommandation d’un choix pour de nouvelles pompes et la production d’une note technique.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-10-224

AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA STATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le conseil municipal a adjugé le contrat pour la mise aux normes de l’usine de traitement des eaux usées, et ce, conformément à la résolution numéro 2020-04-091 en date du 6 avril 2020 à la firme *DERIC Construction* ;

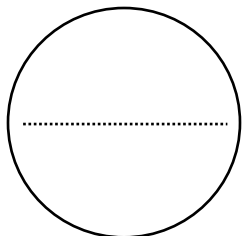
CONSIDÉRANT le conseil municipal a adjugé le contrat la surveillance des travaux de mise aux normes d’espèce, et ce, conformément à la résolution numéro 2020-05-119 en date du 19 mai 2020 à la firme *TETRATECH* ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chloé Harnois, ing. chez *DERIC Construction* a transmis en date du 9 septembre 2020, la demande de paiement numéro 1 pour un montant de 106 414,07 \$, incluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ D’ADOPTER :

D’autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1, à *DERIC Construction*, pour un montant de 106 414,07 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de paiement numéro 1 transmise en date du 9 septembre 2020 pour les travaux de mise aux normes de l’usine de traitement des eaux usées.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois de septembre 2020 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Intervention premier répondant	3
Intervention de jour	1
Entraide	6
Alarme	1
Garde interne	5
Autre et bénévolat	1

rés : 2020-10-225

PROJET-PILOTE RELATIF À LA MISE EN COMMUN DES SERVICES INCENDIES DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON ET SAINT-ÉDOUARD – ANNONCE DE LA NON-RECONDUCTION DU PROJET

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité a la responsabilité d'assurer la sécurité publique sur son territoire (article 4 LCM) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard ont fait le constat de la problématique de la capacité à offrir une « force de frappe » performante et efficiente pour desservir leurs populations ;

CONSIDÉRANT tout particulièrement l'écueil du recrutement de pompiers pour les périodes dites « de jour » est problématique pour le secteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard ont fait preuve de proactivité sur ce dossier d'optimisation de leurs services respectifs ;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-069 de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington par laquelle le mandat a été donné au directeur incendie d'engager des démarches dans la perspective d'un projet-pilote en conformité avec le schéma de couverture de risque ;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-094 de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington établissant un projet-pilote de six (6) mois entre le 4 mai et le 31 octobre 2020 avec la municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a indiqué en date du 9 octobre 2020 son souhait de mettre fin à la démarche engagée et la non-reconduction du projet-pilote entre les deux municipalités ;

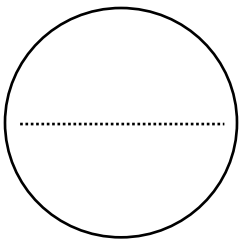
CONSIDÉRANT QU'une reconduction de la démarche à échéance du projet-pilote était recommandée en ce qui concerne la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

De prendre acte de la décision de la Municipalité de Saint-Édouard de mettre fin au projet-pilote à l'issue du 31 octobre 2020.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



rés : 2020-10-226

APPROBATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. DENIS DUBÉ AU POSTE DE CONTREMAITRE

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Denis Dubé en qualité de contremaître au sein de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington (rés : 2020-02-50) ;

CONSIDÉRANT les dispositions inscrites au contrat de travail de M. Dubé relativement à une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de sa prestation a été jugée positive par la direction générale et la recommandation adressée devant le conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

De conclure la période probatoire et de rendre permanent le statut de M. Denis Dubé en qualité de contremaître à la voirie au sein de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

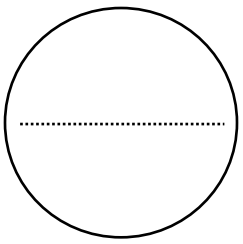
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA

Les discussions au varia portent sur :

- **Détail des rencontres et activités du Maire et des membres du conseil ;**
- **La rénovation de l'hôtel de ville (travaux de phase 1) :** acceptation de la soumission pour la réalisation des travaux de phase 1 concernant principalement l'aménagement d'un bureau pour le maire et une salle de conférence à l'hôtel de ville.
- **Projet d'installation de lumières LED dans le village :** acceptation de demander une installation de lumières au LED dans le village, ce qui représente environ 90 points d'installation. Cet investissement permettra une économie d'énergie importante sur le long terme ainsi qu'une qualité de luminosité bien supérieure à l'actuel existant.
- **Aide financière du gouvernement relatif au Covid :** le Maire annonce une aide globale de 119 164 \$ du gouvernement du Québec afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances municipales et protéger les services offerts aux citoyens.
- **Halloween – photos et journée du 31 octobre :** il est précisé qu'en raison de la situation sanitaire l'Halloween sera « sans contact » cette année. Le 31 octobre prochain, une distribution de friandise sera offerte en avant du centre communautaire. De plus, rappel est fait que le concours des photos est toujours en cours.
- **Collective à l'Écocentre –** une collecte supplémentaire aura lieu le samedi 31 octobre entre 8 h et 12 h pour les citoyens de Sherrington. Cette collecte a pour but de permettre aux citoyens d'y déposer leurs résidus verts. La dernière collecte au calendrier du 14 novembre est toujours prévue pour le moment.



rés : 2020-10-227

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que la présente séance est levée à 19 h 24.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020.

